

# Remplacement et Installation en Médecine Générale

Jeudi 18 avril 2019

# MiP'AGJIR

**Regroupement des Généralistes  
Jeunes Installés et Remplaçants de Midi Pyrénées**

Créé en décembre 2016

**SYNDICAT INDÉPENDANT POUR LES GÉNÉRALISTES REMPLAÇANTS,  
JEUNES INSTALLÉS ET CHEFS DE CLINIQUE**

**RÉSEAU ENTRE LES JEUNES GÉNÉRALISTES DE LA RÉGION  
ET DE FRANCE**

**Former et informer**

**Défendre les intérêts des jeunes généralistes**

# MiP'AGJIR

Regroupement des Généralistes  
Jeunes Installés et Remplaçants de Midi Pyrénées

Des moyens :

- Soirées de formation
- Groupes de pairs
- Partenaires
- Structure Nationale ReAGJIR
- Vos idées !

# Et vous ?

▶ [Lien quizz](#)

## Quizz

▶ [kahoot.it](https://kahoot.it)

Je remplace  
pendant l'internat

# 1/ Licence de remplacement

- ▶ Attestation par la faculté de validation de 3 stages d'internat dont le stage Praticien niveau 1

## Demande de licence de remplacement

- ▶ CDOM du département de la faculté (CDOM-31)  
[questionnaire](#) de demande de Licence à télécharger  
+ mail à [haute-garonne@31.medecin.fr](mailto:haute-garonne@31.medecin.fr)

- ▶ Valable jusqu'au 15/11 de chaque année
- ▶ Renouvellement tous les ans possible jusqu'à 6 ans après l'entrée dans le DES
- ▶ Délivrance d'une carte de professionnel en formation (CPF)

## 2/ URSSAF

- ▶ Déclaration de « début d'activité » : dès le début de l'activité libérale  
*(dans les 8 jours qui suivent la première date de rempla)*

En pratique :

- ▶ Inscription en ligne sur le site du Centre de Formalités des Entreprises : <https://www.cfe.urssaf.fr> dès que possible
- ▶ puis création de votre espace sur [urssaf.fr](https://www.urssaf.fr) dès réception de votre numéro SIRET

# Qui veut s'inscrire à l'URSSAF ?

▶ [cfe.urssaf.fr](http://cfe.urssaf.fr)

- ▶ <https://www.urssaf.fr/portail/home/votre-urssaf/urssaf-midi-pyrenees.html>
- ▶ <https://www.urssaf.fr/portail/home/independant/je-beneficie-dexonerations/accre/quelles-formalites.html>
- ▶ <http://www.jaddo.fr/2010/03/30/urssaf-mon-amour-quel-etrange-cri/>

# A comme « Astuce » ...

## ... et comme « **ACRE** » !

- ▶ ACRE = Aide aux Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise.
- ▶ permet aux personnes qui créent leur activité, d'être exonérés des cotisations *assurance maladie* et *allocations familiales* durant les 12 premiers mois.

(renouvelable jusqu'à 24 mois)

- ▶ Plafond de revenus **30 493 €**
- ▶ Attribution automatique, pas de démarche particulière (simplement vérifier les cotisation URSSAF lors de la régulation à N+2)

# *Vous êtes (enfin) inscrit !*

L'INSEE vous envoie (par courrier postal) votre **numéro SIRET** qui se décompose en :

9 caractères

5 8 2 0 5 0 6 4 3

**SIREN**

Identifie l'entreprise

5 caractères

0 0 0 4 3

**NIC**

Identifie l'établissement  
à l'intérieur de l'entreprise

## 3/ URSSAF

- ▶ Inscription sur [www.cfe.urssaf.fr](http://www.cfe.urssaf.fr) dès le début de l'activité libérale
- ▶ Création de votre espace sur [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr) dès réception de votre numéro SIRET
- ▶ Déclenchement des cotisations sociales obligatoires
  - Appel provisionnel **forfaitaire** les 2 premières années, puis régularisation selon les revenus réels
  - Possibilité de **modulation** des cotisations si faibles revenus
  - CURPS : uniquement si médecin installé
- ▶ Déclaration des revenus sur le site net.entreprises

**Provisionnez 40% des revenus**

# DEMANDE DE MODULATION (facultative) DES COTISATIONS PROVISIONNELLES

TRAVAILLEUR INDÉPENDANT

Si vous souhaitez bénéficier de la modulation de vos cotisations provisionnelles, vous devez retourner le présent document à votre Urssaf.

Vous pouvez effectuer une demande rectificative à tout moment de l'année.

La modification interviendra uniquement sur les échéances suivant la réception de votre demande.

Nom, prénom

Adresse

N° de compte

N° Siret

Téléphone

E-mail

Je demande la révision du calcul de mes cotisations provisionnelles pour l'année

Je relève du régime fiscal de la micro-entreprise (BIC) ou du régime déclaratif spécial (micro-BNC) et vous communique :

mon chiffre d'affaires ou mes recettes hors taxes estimé(es) pour l'année en cours

(arrondi à l'Euro inférieur)

mon abattement forfaitaire

71 %

micro-BIC  
ventes

ou

50 %

micro-BIC  
prestations de services

ou

34 %

micro-BNC

Je relève d'un autre régime fiscal, et vous communique :

mon revenu professionnel estimé pour l'année en cours\*

(arrondi à l'Euro inférieur)

\* Lorsque le revenu définitif est supérieur de plus d'un tiers au revenu estimé, une majoration de 10 % sera appliquée sur l'insuffisance de versements de vos cotisations provisionnelles.

La loi du 6/01/78 modifiée, relative à l'informatique et aux libertés, s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les dossiers vous concernant auprès de notre organisme.

A

le : / /

Signature

## 3/ CPAM

- ▶ S'inscrire dès J1 de remplacement
  
- ▶ La CPAM fera ensuite le lien :
  - ▶ avec l'URSSAF
  - ▶ avec l'INSEE qui vous enverra par courrier votre numéro SIRET
  
- ▶ Affiliation au régime PAMC dès la fin de l'internat (pour prise en charge des frais de santé)

# 4/ CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

- ▶ Impôt professionnel municipal
- ▶ Déclenché dès l'inscription à l'URSSAF
- ▶ Dû par toute personne physique ou morale exerçant à titre habituel une activité non salariée, localisée en France
  
- ▶ Créer un **compte professionnel** sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)
- ▶ Montant entre 200 et 2 000 €
- ▶ selon l'adresse du **DOMICILE** pour les remplaçants

# 4/ CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

- ▶ Paiement : au 15 décembre
- ▶ Exonération la première année civile
- ▶ Réduction de 50% lors du premier paiement

Ex : début de remplacement au 15 mai 2019

-> « gratuit » pour l'année 2019

-> premier règlement de CFE le 15 décembre 2020 (-50%)

-> puis règlement tous les 15 décembre (100%)

- ▶ Possibilité de demande d'**exonération** (après avoir payé) si « activité non habituelle » (ex : moins de 30 jours de rempla' dans l'année)

# 5/ Comptabilité

- ▶ Compte bancaire séparé
- ▶ Tenir un journal comptable
- ▶ Déclaration des revenus : 2 possibilités

	Salarié	Micro -BNC	BNC
Statut	Interne	Libéral < 70 000€	Libéral > 70 000€ deux années de suite
Numéro déclaration	2042	2042C	2035
Abattement des frais	Forfaitaire = 10% ou Frais réels déclarés	Forfaitaire = 34%	Frais réels déclarés
Majoration	/	/	+ 25% si non contrôlée par AGA

# AGA = Association de Gestion Agrée

- ▶ Pour quoi faire ?
  - ▶ Eviter la majoration de 25 % des revenus pour le calcul de l'impôt sur le revenu en déclaration contrôlée (= BNC)
  - ▶ Formation à la comptabilité
  - ▶ Vérification de la cohérence des comptes (  $\neq$  comptable)
- ▶ Quand ?
  - ▶ Avant le 31 décembre de l'année de dépassement du seuil de 70 000€

## 6/ Protection sociale

	Interne	Remplaçant	Installé
STATUT	Salarié	Libéral	Libéral
Rbst des soins	Régime général	Régime général puis PAMC	PAMC
Arrêt maladie	IJ	IJ avec 90 jours de carence	IJ avec 90 jours de carence
Acc. de travail	IJ	Pas d'IJ, assurance volontaire AT/MP pour les soins	Pas d'IJ, assurance volontaire AT/MP pour les soins
Grossesse	IJ	AFRP + IJ forfaitaire	AFRP + IJ forfaitaire + ASM

# Assurances

- ▶ RCP : ajouter l'activité de remplacement (et les pratiques spécifiques)
- ▶ Assurance auto

# Au total

- ▶ Mail à la scolarité : **attestation de validation de 3 semestres**
- ▶ CDOM : Licence de remplacement
- ▶ CPAM : dès J1 de rempla'
- ▶ URSSAF : dans les 8 jours après la première date de rempla'
- ▶ CARMF : seulement APRES validation de la Thèse et du DES
- ▶ CFE : selon adresse du DOMICILE

créer un compte *professionnel* sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

- ▶ RCP : extension à l'activité de remplacement
- ▶ Assurance auto

# Equipement

- ▶ Tampon
  - ▶ Nom Prénom
  - ▶ Médecin remplaçant
  - ▶ Numéro RPPS
- ▶ Petit matériel
  - ▶ Stéthoscope, brassard à tension
  - ▶ Saturomètre
  - ▶ Thermomètre frontal ou auriculaire
  - ▶ Otoscope
- ▶ Trousse de secours
  - ▶ Modèle sur le site internet de ReAGJIR
  - ▶ Adapté à tes besoins et à tes compétences

<https://www.reagir.fr/jexerce/les-outils/>

<https://antiseche.wordpress.com/2013/03/01/ma-trousse-durgence/>

<https://www.revue-medicament.com/revue-medicament-pro/revue/41-prise-en-charge-des-urgences-la-trousse-ideale.html>

# Règles d'or du remplacement

- ▶ Signer un contrat avant chaque remplacement et l'envoyer au CDOM (sinon, exercice illégal de la médecine!) <http://www.ordmed31.org/exercice-medical/le-remplacement/>
- ▶ Ne pas travailler en plus du praticien remplacé (obligation de cesser son activité)
- ▶ Rencontrer au moins une fois au préalable le médecin remplacé, et s'entendre sur les horaires et l'organisation pratique
- ▶ Noter la comptabilité en papier ou informatique selon les habitudes du médecin remplacé (nom, acte, mode de paiement)
- ▶ Le plus confort = commencer chez un ancien maître de stage !

J'ai fini  
l'internat!

- ▶ Affiliation au régime des **PAMC** :  
(Praticiens et Auxiliaires Médicaux Conventionnés)
  - ▶ Dès la fin de l'internat
  - ▶ Disparition des **30 journées** de remplacement préalable
  - ▶ Service « relations avec les professionnels de santé »
- ▶ Prise en charge des frais de santé

## ▶ Congé Maternité :

### ▶ Allocation forfaitaire de repos maternel

- ▶ 3 377€ en 2 versements ( au 7<sup>ème</sup> mois et à l'accouchement) indépendant de l'arrêt de travail

### ▶ IJ = Indemnité journalière

- ▶ 55,51€/j pendant les 16 semaines (6 pré 10 post) de congé (minimum d'arrêt de 8 semaines)

## ▶ Congé paternité :

- ▶ 11 jours pour naissance unique, 18 pour naissances multiples
- ▶ 55,51 € par jour pendant la durée du congé

## CARMF

- ▶ Inscription dès que DES et thèse validés
- ▶ Obligatoire
- ▶ Retraite, IJ en cas d'arrêt de maladie > 90 jours, Rente d'invalidité
- ▶ Déclaration commune des revenus URSSAF et CARMF sur le site net.entreprises

## PREVOYANCE PRIVEE

- ▶ Payant
- ▶ IJ en cas d'arrêt maladie / Grossesse / Accident de travail
- ▶ Invalidité / Décès  
Premier remplacement

# FMC : Une bonne habitude à prendre !

- ▶ Dès la fin de la formation initiale
- ▶ Ponctuelle par des **DPC** indemnisé dans les limites fixées annuellement (s'inscrire sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr)) ou des **FAF**
- ▶ Régulière en **groupe de pairs**, groupe balint, groupe locaux de FMC
- ▶ Institutionnelle: **DU, DIU**
- ▶ Syndicale: MipAGJIR !
- ▶ **Presse médicale** : prescrire / exercer ...
- ▶ **Congrès** : ISNAR-IMG / CMGF / CNGE / WONCA / Rencontres Reagjir / Préconf FAYRGP / Forum Vasco de Gama ...

# Où trouver des annonces ?

- ▶ Le bouche à oreille
- ▶ Groupes facebook à accès modéré  
Facebook : un groupe "global" : RMG-O (pour occitanie) et un groupe par département : RMG-09 (Ariège - Foix) ; RMG-12 (Aveyron - Rodez/Millau) ; RMG-31 (Haute-Garonne - Toulouse) ; RMG-32 (Gers - Auch) ; RMG-46 (Lot - Cahors) ; RMG-65 (Hautes-Pyrénées - Tarbes/Lourdes) ; RMG-81 (Tarn - Albi/Castres) ; RMG-82 (Tarn-et-Garonne - Montauban).
- ▶ <https://www.aimg-mp.com/index.php/annonce/>
- ▶ <https://remplafrance.com/>
- ▶ <https://www.reempla-occitanie.org>
- ▶ <https://www.aimg-mp.com/index.php/category/annonces/remplacement/>

# Exemples pris au hasard

**Jeune MSP dynamique** de Rieux Volvestre cherche un(e) médecin généraliste associé(e)/collaborateur(trice), dans l'optique d'un départ à la retraite envisagé à partir de 2020. En zone semi-rurale à 35 min du sud de Toulouse, **locaux neufs**, MSP créée en 04/2016, composée de **3 médecins (+ 1 remplaçant régulier), 2 dentistes, 11 paramédicaux, 1 secrétaire, et 1 coordinatrice pluriprofessionnelle, excellente entente**. Cabinet de radiologie et pharmacie dans le village. À 5 km : 2 collègues, 2 laboratoires d'analyses médicales, et ouverture d'un lycée prévue en 2020. 1 clinique médico-chirurgicale à 20mn. Hôpitaux de Toulouse à 45 minutes. À 1h30 de la mer et 1h des stations de ski. Cabinet avec secrétaire, logiciel WEDA, prise de RDV en ligne, activité importante, avec des **créneaux de consultation de 20 minutes, et travail 4 jours par semaine, actuellement du lundi au jeudi** (négociable). **Remplacements envisageables** pour commencer. N'hésitez pas à me contacter pour tout renseignement : [yohann.verges@free.fr](mailto:yohann.verges@free.fr)



**Agathe Lchvi**

15 avril, 13:59

Bonjour,

Je recherche un.e remplaçant.e pour plusieurs dates:

- 31/05 et 01/06
- 14 et 15/06
- du 05 au 17/08

et possibilité de remplacements réguliers hors vacances scolaires

Rétrocession 75%

Cabinet de 2 médecins à Saint Lys (30 min de Toulouse)

Secrétariat a distance Othello + Doctolib

Logiciel weda

Patientèle sympa, possibilité de faire gynéco/pédiatrie/gériatrie selon les souhaits

A bientôt !

Agathe Lechevalier

0608881027



Lucie Gsc et 2 autres personnes

1 commentaire



J'aime



Commenter



**Agathe Lchvi** Nouvelles dates disponibles!

J'aime · Répondre · 1 j

# Première installation

# CDOM

- ▶ **Dès la thèse -> Inscription** au tableau de l'ordre du département d'installation (ou transfert de dossier en cas d'inscription antérieure dans un autre département)
  - ▶ Diplômes à fournir (Doctorat en médecine, DES, +/- DESC, DU, capacité, etc.)
- ▶ Contrats d'association ou de collaboration, bail de location et statuts SCM à faire valider : Se faire aider par un professionnel (notaire, avocat, cabinet comptable)
- ▶ Délai : 2-3 mois
- ▶ Déclenche la commande de la carte CPS

# CPAM

- ▶ Enregistrement des coordonnées
- ▶ Signature de la convention possible
- ▶ Commande des imprimés
- ▶ Création de l'espace professionnel sur espace Pro

# CPAM

	Interne	Remplaçant	Installé
STATUT	Salarié	Libéral	Libéral
Rbst des soins	Régime général	Régime général puis PAMC	PAMC
Arrêt maladie	IJ	IJ avec 90 jours de carence	IJ avec 90 jours de carence
Acc. de travail	IJ	<b>Pas d'IJ, assurance volontaire AT/MP pour les soins</b>	<b>Pas d'IJ, assurance volontaire AT/MP pour les soins</b>
Grossesse	IJ	AFRP + IJ forfaitaire	AFRP + IJ forfaitaire + <b>ASM</b>

# CPAM

- ▶ Parentalité :
  - ▶ **ASM = Avantage Supplémentaire Maternité**
    - ▶ 3 100€/ mois pendant 3 mois maximum si  $\geq 8$  demi journées/semaine soit 9 300€
    - ▶ 2 325 €/ mois si  $\geq 6$  et  $< 8$  demi jour / semaine soit 6 975€
    - ▶ 1 550€/ mois si  $\geq 4$  et  $< 6$  demi jour / semaine soit 4 650€
  - ▶ **Paternité :**
    - ▶ 1 116 € pour congé de 11 jours (18 jours pour 2 enfants) si  $\geq 8$  demi journées
    - ▶ 837 € si entre 6 et 7 demi-journées
    - ▶ 558 € si entre 4 et 5 demi-journées

# URSSAF

- ▶ **Modification de l'activité sur le site cfe** (si déjà inscrit en tant que remplaçant)
- ▶ En cas de changement de région, faire un transfert d'activité en contactant l'URSSAF de la région d'arrivée. Vous dépendrez de votre URSSAF de départ jusqu'au 31/12 de l'année d'installation.
- ▶ **Paiement de la CURPS** : Contribution aux Union Régionales des Professionnels de Santé

# CARMF

- ▶ Signaler le changement d'activité

# Prévoyance / RCP / Assurances

- ▶ IJ en cas d'arrêt maladie / Grossesse / Accident de travail
- ▶ Invalidité / Décès
- ▶ Revoir votre conseiller pour adapter votre protection à votre pratique, à vos revenus, et à votre situation personnelle
- ▶ Assurance automobile, locaux

# Quel mode d'installation ? Quel contrat ?

## ► Collaboration

- Rejoindre un cabinet existant pour une durée déterminée ou indéterminée
- En vue d'une installation (en théorie)
- Travaille en plus des médecins installés
- **Perçoit directement** les paiements des actes
- Reverse une **redevance** aux médecins installés pour payer les charges
- Déclaration **médecin traitant** possible
- Contrat type sur le site du CNOM
- Possibilité d'avoir **plusieurs collaborations simultanées**
- Obligation de préciser sur les ordonnances le statut de collaborateur, et les médecins associés
- Moins de poids dans les décisions du cabinet

# Quel mode d'installation ? Quel contrat ?

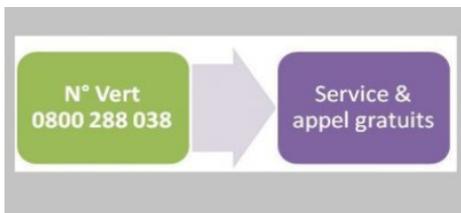
- ▶ Association
  - ▶ Bien connaître ses associés (voire même faire une charte éthique)
  - ▶ Investissement dans les locaux, le matériel, les charges (secrétaires)
  - ▶ Contrat type site du CNOM
  - ▶ SCM, SCI, SISA, SCP
  - ▶ Eligible à l'exonération d'impôts si installation en ZRR
- ▶ Avant l'installation, se rapprocher de l'ARS pour connaître les aides à l'installation par secteur

# Questions pratiques

- ▶ Logiciel
- ▶ Secrétariat
- ▶ Matériel informatique
- ▶ Ordonnances : Imprimeur agréé pour les ordonnances simples, doubles ou sécurisées, CPAM pour le reste
- ▶ Petit et gros matériel : selon les pratiques et les souhaits
- ▶ Tampon encreur
- ▶ Plaque
- ▶ Hygiène au cabinet, gestion des déchets médicaux

# VOS QUESTIONS ?

# Besoin d'aide ?



Nouveau numéro unique d'écoute

Le numéro unique d'écoute et d'assistance aux médecins et aux internes devient le 0800 288 038

M O T S Accueil Historique L'association Aide et accompagnement Charte éthique Formation Liens vers associations Vie de l'Association Documentation / Bibliographie Contact

## QUELQUES DOCUMENTS MIS À VOTRE DISPOSITION PAR L'ASSOCIATION MOTS

Retrouvez sur cette page de la documentation sur notre association, ainsi qu'une bibliographie regroupant plusieurs ouvrages utiles.

### Bibliographie

- La Boîte - Discours de la servitude volontaire - Edition Flammarion
- Claude Mallet - Du chantier naval au grand large ou les humanités du thérapeute - Edition Récréopiques
- Claude Mallet - De la loi du plus fort à la loi du juste ou les humanités du thérapeute I - Edition Récréopiques
- Claude Mallet - De l'effet mère au père vivant ou les humanités du thérapeute II - Edition Récréopiques
- Claude Mallet - De l'amour propre à l'art d'aimer ou les humanités du thérapeute III - Edition Récréopiques
- Paul Watzlawick - Faites vous-même votre malheur - Edition du Seuil
- Paul Watzlawick - Comment réussir à échouer - Edition du Seuil
- Paul Watzlawick - La logique de la communication - Edition du Seuil



NOTRE GUIDE D'AUTOANALYSE

DÉCOUVREZ LE GUIDE PRATIQUE DES MÉDECINS CANADIENS

### Association MOTS

Médecin Organisation Travail Santé

#### Adresse

Maison des professions de santé  
9 avenue Jean Gonod  
31500 Toulouse

FAITES APPEL À NOUS



Nous sommes disponibles 24h/24

Tel : 0608 282 580

© 2019 Association MOTS - Mentions légales et Vie Privée - Cookies - Réalisé par Solacat

L'AAPMS MET EN PLACE UN NUMÉRO DÉDIÉ :

# 0800 | 800 854

Appel anonyme et gratuit 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

<http://www.aapms.fr/>

POUR VOUS AIDER À PASSER UN CAP DIFFICILE, ET CE DANS LE RESPECT DE L'ANONYMAT, 24H/24, 7 JOURS/7.

# JE SUIS ÉTUDIANTE EN SANTÉ\*

Je me sens seule

Je me sens maltraitée  
(physiquement,  
moralement,  
sexuellement...)

Je me sens épuisée

J'ai besoin d'aide

J'ai décidé de m'en sortir

J'APPELLE LA  
PLATEFORME  
SPS

# 0 805 23 23 36

Service & appel  
gratuits

Entretiens anonymes et gratuits 24h/24 et 7j/7  
pour tous les étudiants en santé et leur entourage

▶ ÉCOUTE - SOUTIEN - ACCOMPAGNEMENT

▶ ORIENTATION EN RÉGION

- Vers des consultations physiques (psychologues, généralistes, psychiatres)
- Vers des unités dédiées

Une initiative de



Avec l'appui de



NOUVEAU

JE TÉLÉCHARGE  
L'APPLICATION  
ASSO SPS



[www.asso-sps.fr](http://www.asso-sps.fr)



[www.facebook.com/assoSPS/](https://www.facebook.com/assoSPS/)



@AssoSPS

\*Professions en santé : médecins, infirmiers, aide-soignants, pharmaciens, sages-femmes, dentistes, orthophonistes, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, podologues, psychomotriciens, orthoptistes, manipulateurs en électroradiologie médicale, techniciens de laboratoire médical, audiprothésistes, opticiens, prothésistes et orthésistes, diététiciens, auxiliaires de puériculture, ambulanciers, préparateurs en pharmacie, psychologues...

# Merci !

contact@mipagjir.fr

Page MiP'AGJIR  
sur Facebook

Rencontres Nationales  
ReAGJIR à Reims !!!!

7 et 8 novembre 2019

La Santé dans tous ses états



REAGJIR



» 8<sup>e</sup> Rencontres nationales  
Reims | 7 et 8 novembre 2019

reagir.fr

Le congrès des soins primaires